



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Vent : Bretagne

Question écrite n° 1026

Texte de la question

M Alain Madelin demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt si, à la suite de l'ouragan qui a devasté la Bretagne, il envisage d'accorder des subventions exceptionnelles pour les propriétaires privés qui souhaitent remplacer les parcelles déboisées et, dans l'affirmative, quel pourrait en être le montant.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire relative aux mesures prises en faveur de la forêt bretonne durement touchée par la tempête des 15 et 16 octobre 1987, il convient d'indiquer que le ministère de l'agriculture et de la forêt est intervenu financièrement pour faciliter la commercialisation des bois abattus et la reconstitution de la forêt. Une enveloppe de 72 millions de francs a été consacrée à l'aide au transport des bois. Cette enveloppe a permis d'expédier à l'extérieur des zones sinistrées près de 1,5 million de mètres cubes de bois sur les 2,5 millions qui ont été commercialisés. 100 millions de francs seront consacrés sur cinq ans à la reconstitution des forêts détruites. De plus, les critères habituellement requis pour l'attribution des subventions ont été assouplis afin de rendre le plus grand nombre de projets de reboisement éligibles aux aides de l'État. Les enveloppes de crédits mises à la disposition de la région Bretagne en 1989 se sont élevées à 28 035 000 francs. À ce jour, les engagements pris par le ministère de l'agriculture et de la forêt ont donc été tenus et même dépassés.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1026

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2212